

Les députés divisés sur le retour des néonicotinoïdes

Interdits en 2018, ces pesticides « tueurs d'abeilles » ont été à nouveau autorisés de manière temporaire pour sauver la filière betterave, lors d'un vote à l'Assemblée nationale. Sur les quatre élus insulaires, seul Jean-Jacques Ferrara s'est prononcé pour

Députés, vos votes vont engageront auprès des générations futures. Dans une tribune parue le 3 octobre dernier sur le site du *Journal du dimanche*, plusieurs associations et ONG environnementales alertaient les députés sur les dangers du projet de loi sur les néonicotinoïdes, qui devait être voté le mardi suivant à l'Assemblée nationale. Actée dans la loi Biodiversité de 2016, l'interdiction de ces pesticides réputés « tueurs d'abeilles » - entrée en vigueur en 2018 - vient en effet d'être remise en cause par le gouvernement, au nom du sauvetage de la filière betterave. Alors que la prolifération d'un puceron vert est responsable dans plusieurs régions de la « jaunisse » des betteraves issues de semences non enrobées d'insecticide, la réintroduction de ces dernières vise ainsi à assurer la pérennité de la filière sucrière française et de ses 46 000 emplois. S'appuyant sur les règlements européens sur les phytosanitaires, qui autorise la dérogation à l'interdiction - potentiellement

Qui considère aussi que ce texte de loi, « difficile » et « important », n'entend pas « opposer économie et écologie ».

Un argumentaire malgré tout loin d'avoir apaisé les débats houleux autour de cette question et du vote de la disposition clef du projet de loi. « Face à ce problème économique, écologique et climatique, il est indispensable de trouver des solutions adaptées pour préserver les emplois tout en rendant la filière plus résiliente aux futures crises. La réponse ne peut en aucun cas se trouver dans l'autorisation de tels pesticides, si dangereux pour la biodiversité et la santé », insistent en ce sens les signataires de la tribune.

Au sein même de l'hémicycle du palais Bourbon, les élus se sont divisés sur ce texte finalement adopté dans la nuit de lundi à mardi, avec une opposition particulièrement marquée des députés de la gauche et des verts. Même si des voix contre le projet de loi se sont aussi élevées dans les autres camps, y compris celui de la majorité. Sur les 158 voix



Le texte controversé, destiné à sauver les 46 000 emplois de la filière sucrière française, a été adopté la semaine passée au palais Bourbon par 313 voix contre 158. ERIC BUGGÉA

tweeté Jean-Félix Acquaviva. « Il faut reconnaître que l'économie a effectivement pris le pas sur l'écologie avec ce texte, qui représente un retour en arrière, à de son côté renchérit Paul-André Colombani. La décision prise pour la filière betterave est une porte d'entrée vers la réintroduction de ces pro-

ducts que l'on sait clairement nocifs et dangereux. Donc, à un moment donné, il faut vraiment faire des choix et rester fermes, sinon l'on ne s'en sortira jamais ». Un point de vue évidemment partagé par les militants de l'ONG environnementale Global Earth Keeper, qui ont d'ailleurs salué sur Twitter le vote des trois députés nationalistes. Mais aussi épinglé celui de Jean-Jacques Ferrara, député Les Républicains de la première circonscription de la Corse-du-Sud, qui s'est de son côté prononcé en faveur du retour des néonicotinoïdes.

« J'ai beaucoup réfléchi et c'est une décision qui est forcément difficile à prendre, qui n'est pas

satisfaisante, mais que j'ai prise en conscience, explique Jean-Jacques Ferrara. Je suis préoccupé par la protection de l'environnement et je tâche d'ailleurs d'avoir un comportement écoresponsable au quotidien. Le sens de ce vote n'est évidemment pas de cautionner l'usage de ces produits, mais de pouvoir donner un sursis de trois ans aux acteurs de la filière, le temps de trouver une alternative ». Un arbitrage que le député LR dit d'autant plus « assumer » qu'il intervient dans un contexte particulier. « Dans la crise économique que nous traversons, il est délicat de signer l'arrêt de mort d'une filière et de sacrifier 50 000 emplois », justifie l'élu. Qui met aussi en avant la défense de « l'indépendance de l'approvisionnement en sucre » et le principe de « solidarité nationale ». « La culture de la betterave ne concerne pas l'île, mais il me paraissait justement important de soutenir les régions directement concernées, à l'instar du nord de la Loire, l'un des plus

« Favoriser les méthodes agricoles alternatives »

Si la réintroduction des néonicotinoïdes ne concerne pas directement la Corse, où la betterave n'est pas cultivée, l'usage des pesticides, insecticides et autres intrants chimiques en agriculture demeure une problématique majeure, aux enjeux à la fois écologiques, économiques, sanitaires et éthiques. D'autant que le vote de la semaine passée a ravivé les craintes de nouveaux rétropédalages du gouvernement à l'avenir. Dans un contexte de concurrence parfois déloyale avec d'autres importateurs, le sujet se pose au niveau réglementaire. « La solution passe aussi par une législation commune au plan européen », pose Marie-Pierre Bianchini. Aux yeux de la directrice par intérim de l'Odarc (Office de développement agricole de la Corse), l'utilisation de pesticides n'est en effet « pas une fatalité ». « Il existe des méthodes alternatives et naturelles, parfois plus coûteuses, mais qu'il s'agit de favoriser, y compris par une volonté politique », estime-t-elle. À l'échelle insulaire, où la dynamique de la conversion en agriculture biologique est réelle, les cultures plus particulièrement exposées au risque d'usage de produits chimiques - à l'instar des filières viticoles, arboricoles, ou encore maraîchères - se veulent « exemplaires ». « Au-delà du bio, l'agriculture conventionnelle est aussi concernée par une démarche vertueuse incluant de bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement », ajoute Marie-Pierre Bianchini. Les consommateurs sont d'ailleurs de plus en plus en demande de produits de qualité ». Quant au cas spécifique de la filière apicole, frappée par une baisse de la production, la directrice précise qu'une réflexion est en cours, avec un comité technique et scientifique dédié, visant notamment à déterminer les causes de la mortalité des abeilles. Qui, sur l'île, pourrait s'expliquer par des facteurs autres que l'usage des insecticides en agriculture. L.F.

jusqu'en 2023 -, le gouvernement a donc choisi de faire machine arrière en réintroduisant de manière temporaire les néonicotinoïdes. En l'absence actuelle d'alternative chimique ou agronomique suffisamment efficace, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, considère que « tuer une filière française pour importer des sucres polonais, allemands ou belges » n'est pas envisageable. « La question est celle de notre souveraineté », selon le ministre.

« L'économie a pris le pas sur l'écologie »

contre (le nombre de voix pour étant de 313), se trouvaient également celles de trois députés nationalistes de l'île (Jean-Félix Acquaviva, Paul-André Colombani et Michel Castellani), membres du groupe Libertés et territoires. « J'ai voté contre cette régression et ce renoncement écologique alors que les effets néfastes sur les écosystèmes sont plus que connus et que la filière betterave, comme d'autres, peut être accompagnée autrement en termes technique et financier », a ainsi

importants producteurs ». Des arguments qui ont de toute évidence pris le dessus, en dépit de la mobilisation des écologistes contre ces pesticides « tueurs d'abeilles ». « Je n'ai pas voté contre les abeilles, mais en faveur d'une mesure économique d'urgence »,

ajoute Jean-Jacques Ferrara. Qui, à l'appui de sa démonstration, conclut avec l'exemple du député du Val-d'Oise, Antoine Savignat, « ayant également voté pour le texte alors qu'il est lui-même apiculteur ».

LAURE FILIPPI